



# **PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2017**

\*\*\*\*\*

## **Rapport de Présentation**

Présenté par Monsieur Didier ROBERT  
Président du Conseil Régional



-----

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

-----

RÉUNION DU 19/12/2016

-----

RAPPORT/ DGSG /N° 103607

**OBJET : PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2017**



**ASSEMBLEE PLENIERE**  
réunion du  
**19 DEC. 2016**

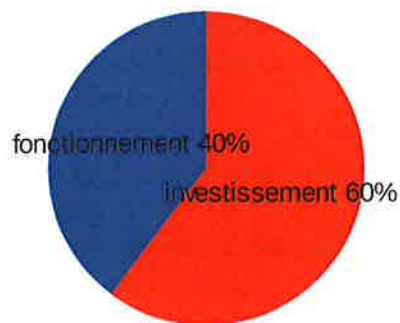
**Rapport DGS/103607**

**objet** : présentation générale du projet de Budget Primitif de la Région pour 2017

En grandes masses et en mouvements réels, le projet de Budget Primitif de la Région au titre de l'exercice 2017, que j'ai l'honneur de vous présenter, est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

	dépenses						recettes		
	AP/AE	struct.	évol.(*)	CP	struct.	évol.(*)	montants	struct.	évol.(*)
fonctionnement	292 370 817	46%	3,0%	431 663 252	40%	4,4%	544 303 500	50%	3,5%
investissement	337 163 200	54%	36,6%	654 349 949	60%	5,3%	541 709 701	50%	6,4%
<b>total</b>	<b>629 534 017</b>	<b>100%</b>	<b>18,6%</b>	<b>1 086 013 201</b>	<b>100%</b>	<b>4,9%</b>	<b>1 086 013 201</b>	<b>100%</b>	<b>4,9%</b>

structure du budget en dépenses



rappel des montants BP 2016

	AP/AE	struct.	CP	struct.
fonctionnement	283 863 421	53%	413 365 329	40%
investissement	246 908 901	47%	621 667 022	60%
<b>total</b>	<b>530 772 322</b>	<b>100%</b>	<b>1 035 032 350</b>	<b>100%</b>

Ce projet, le 2ème de la nouvelle mandature, s'inscrit dans les orientations budgétaires débattues le 10 novembre dernier.

Il présente les caractéristiques suivantes :

- il entend poursuivre la mise en œuvre du projet de mandature dans le respect des engagements pris antérieurement notamment au titre du Protocole de Matignon II et des différents programmes opérationnels négociés avec l'Union Européenne,
- en fonctionnement, il intègre de nouveaux dispositifs d'intervention comme la continuité territoriale dans le sens métropole - Réunion ainsi que la connexion internet pour les familles modestes,
- en investissement, il maintient l'investissement à un haut niveau (60 % des dépenses totales) afin de soutenir des dispositifs comme le Plan d'aides aux communes II, l'aménagement des hauts ainsi que la création d'une compagnie aérienne low cost,
- il est équilibré en recettes, au-delà des dotations et subventions, par des produits fiscaux pour lesquels les taux des taxes fiscales régionales restent inchangés ainsi que le recours à l'emprunt.

### **Il entend poursuivre la mise en œuvre du projet de l'actuelle mandature**

Le programme de la nouvelle mandature vise à :

- la cohérence des politiques menées notamment en faveur de la jeunesse, du logement et de la culture,
- la recherche d'un développement économique durable de notre territoire grâce au soutien et à l'accompagnement de notre tissu économique que ce soit des moyens de production tournés vers le marché intérieur qu'à l'international, au soutien des grands chantiers réunionnais ainsi qu'à la suppression des contraintes réglementaires inadaptées à l'aménagement et au développement économique de La Réunion,
- un déverrouillage de toutes les tutelles, de tous les monopoles, de toutes les positions dominantes qui sont un handicap majeur à la liberté des entreprises et des énergies,
- la promotion de l'égalité des chances pour les familles réunionnaises dans une société d'urgence économique et sociale,
- amplifier la politique de coopération régionale pour ouvrir La Réunion et accroître sa visibilité au niveau international.

Ces différents axes ont été développés dans le rapport sur les orientations budgétaires 2017 qui structurent la politique de notre mandature en sept piliers. Leur traduction budgétaire se présente comme suit :

	API/AE	CP
Pilier 1 « Un passeport réussite pour chaque jeune réunionnais »	210 585 000 €	198 533 929 €
Pilier 2 « La 2ème génération des grands chantiers réunionnais »	161 380 000 €	450 121 480 €
Pilier 3 « Libérer les entreprises, libérer les énergies »	75 591 000 €	37 908 000 €
Pilier 4 « Libérer la terre réunionnaise »	21 845 000 €	22 458 000 €
Pilier 5 « Notre identité, notre culture, notre fierté »	19 700 000 €	23 800 000 €
Pilier 6 « Plus d'égalité des chances pour la famille »	82 672 000 €	78 347 000 €
Pilier 7 « Cap sur le monde, cap sur l'océan indien »	2 700 000 €	2 750 000 €

### En fonctionnement, les dépenses en CP progressent de 4,4 %

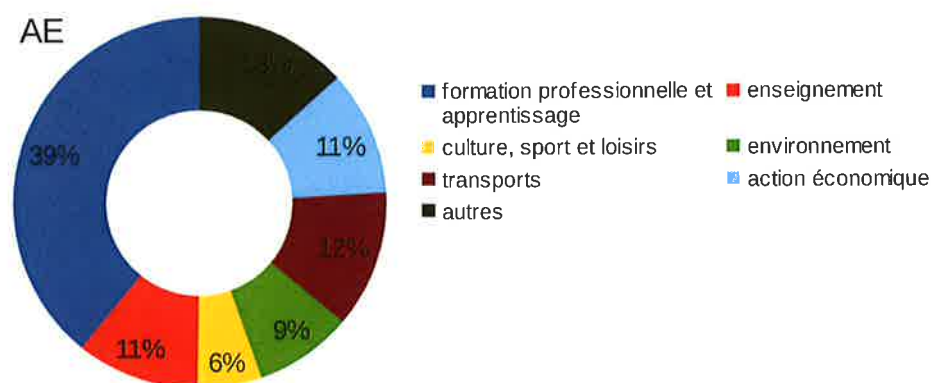
Avec un montant global de 431,663 M€ en mouvements réels, les dépenses de fonctionnement proposées au titre du BP 2017 progressent de 4,4 % en crédits de paiement.

Ce montant, qui intègre les compétences de la collectivité mais également les interventions prioritaires de la mandature, correspond aux réalisations de l'exercice 2016.

Parallèlement aux inscriptions de crédits de paiement (CP), il est proposé d'ouvrir au BP 2017 en section de fonctionnement 292,370 M€ d'autorisations d'engagement (AE) nouvelles, en augmentation de 3,0% par rapport au BP 2016.

La différence entre le montant total des AE et celui des CP s'explique par le fait que les rémunérations de personnel et les intérêts de la dette ne font pas, au regard de la réglementation, l'objet de capacité d'engagement.

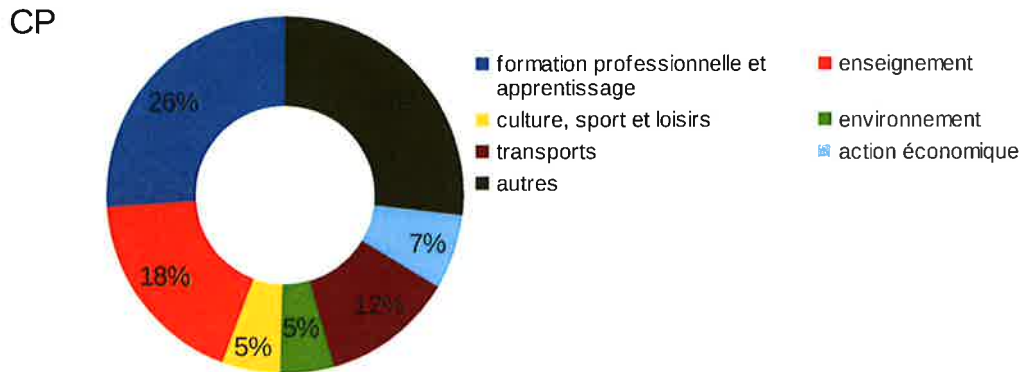
Par grande fonction budgétaire, les AE se ventilent comme suit :





Les interventions en faveur de la formation professionnelle et de l'apprentissage, de l'enseignement, de la culture et du sport représentent 56 % du total des AE dont l'ouverture est proposée.

Par grande fonction budgétaire, les CP se ventilent comme suit :



Les interventions en faveur de la formation professionnelle et de l'apprentissage, de l'enseignement, de la culture et du sport représentent là 49 % du total des CP dont l'inscription est proposée.

Les interventions « autres » regroupe les services généraux (chapitre 930) avec notamment les dépenses de personnel non affectées et la coopération régionale, la santé (chapitre 934), l'aménagement du territoire (chapitre 935) les intérêts de la dette (chapitre 943), le fonctionnement des groupes d'élus (chapitre 944).

Déduction faite des dépenses de personnel et des intérêts de la dette, les CP servant à la couverture des AE s'élèvent à 276,586 M€ dont une partie est destinée à la couverture des engagements antérieurs à 2017 et l'autre pour la couverture des engagements nouveaux.

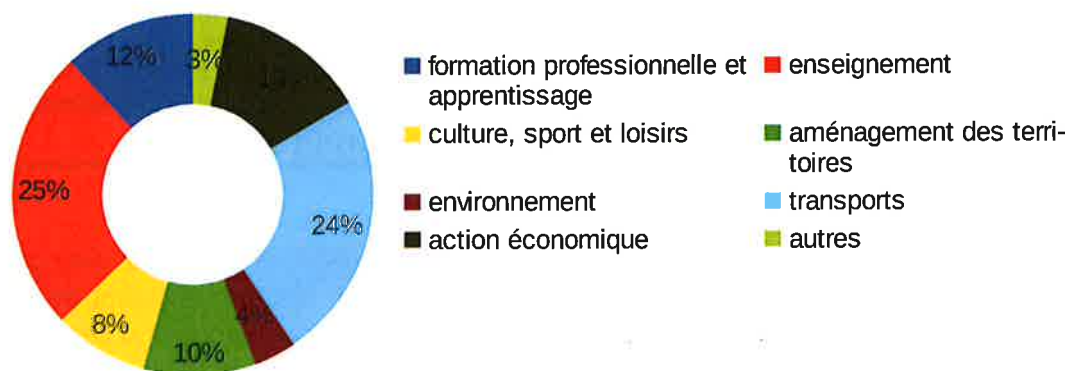
Le détail de ces propositions vous est présenté dans le volume « rapports sectoriels » joint au document comptable.

### **Les dépenses d'investissement restent nettement majoritaires**

Le projet de Budget Primitif pour 2017 maintient l'investissement à un haut niveau tant en Autorisation de Programme (AP) avec un montant de 337,163 M€ qu'en Crédits de Paiement (CP) avec un montant de 654,349 M€ (60 % des dépenses réelles totales).

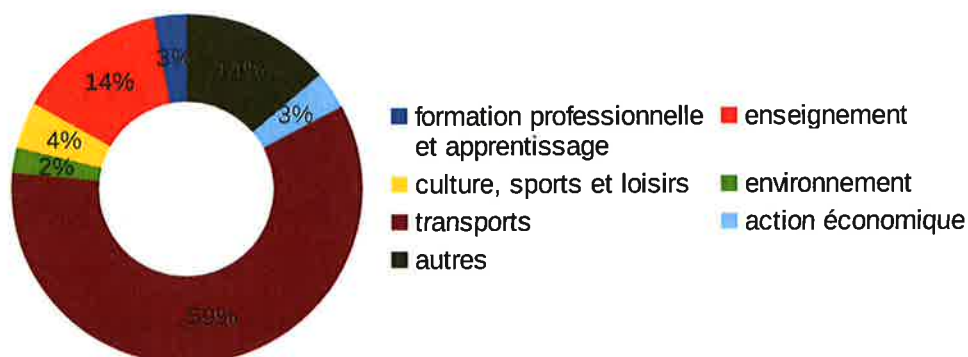
Par grande fonction budgétaire, les AP se ventilent comme suit :

## AP



Les fonctions 1 « formation professionnelle et apprentissage », 2 « enseignement » 8 « transports » et 9 « action économique » concentrent 74 % des ouvertures d'AP proposées.

Par grande fonction budgétaire, les CP se ventilent comme suit :

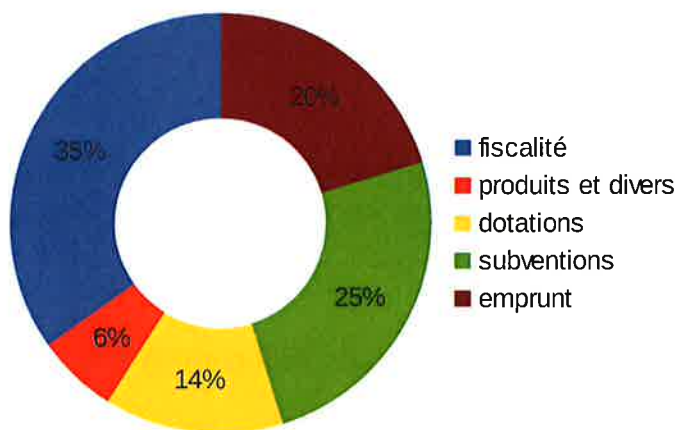


Par rapport au BP 2016, les CP augmentent de 5,3 %. La fonction 8 « transports », avec la Nouvelle Route du Littoral ainsi que les autres projets de travaux sur les routes régionales, concentre 59% du total des CP proposés.

Le détail de ces propositions vous est présenté dans le volume « rapports sectoriels » joint au document comptable.

**Malgré la baisse de la DGF, le BP est équilibré à partir des recettes fiscales, dont les taux restent inchangés, d'une augmentation des subventions attendues ainsi que par un recours à l'emprunt**

En recettes, le projet de Budget Primitif 2017 est équilibré à partir de cinq grandes catégories de ressources : le produit fiscal, les dotations Etat, les subventions de l'Etat et de l'Europe, les produits de gestion et recettes diverses ainsi qu'un recours à l'emprunt.



La prévision de recettes fiscales pour 2017 est de 378,264 M€ dont 63,454 M€ pour la fiscalité locale directe et des compensations diverses, 311,830 M€ pour la fiscalité locale indirecte et 2,980 M€ pour la part régionale de l'octroi de mer affectée au FRDE inscrite en section d'investissement. Ces différentes recettes fiscales sont détaillées dans la présentation technique ci-après.

Par rapport au BP 2016, le produit de la fiscalité progresse globalement de 2,6 %.

S'agissant du produit de la fiscalité locale directe (63,454M€), la progression globale de 5,5 % est essentiellement due à celle de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

A noter que les régions percevront 50 % de la CVAE au 1<sup>er</sup> janvier 2017 contre 25 % actuellement pour compenser le transfert de la compétence transport soit 24 M€ qui seront essentiellement intégrés au budget annexe transport.

Concernant le produit de la fiscalité indirecte (311,830 M€), une part très importante de la recette repose sur deux taxes : la taxe spéciale de consommation sur les carburants



et l'octroi de mer régional :

- en ce qui concerne l'octroi de mer régional, la prévision de recettes pour l'an prochain est de 101,192 M€ en augmentation de 4,0% par rapport à la prévision du BP 2016,
- pour ce qui concerne la taxe sur les carburants, la prévision est de 128,754 M€ en progression de 3,5 % par rapport au BP 2016.

Ces augmentations sont essentiellement dues à l'augmentation des bases fiscales (en volumes). Pour l'ensemble des taxes régionales, il est proposé de maintenir inchangés les taux et tarifs.

## **2 – dotations :**

Il s'agit de ressources versées par l'Etat soit pour tenir compte d'une insuffisance de ressources fiscales (DGF) soit pour compenser les transferts de charges intervenues à l'occasion des différents transferts de compétences (DGD, DRES).

Pour 2017, la prévision totale de ces dotations s'élève à 149,173 M€, le détail en est donné dans la présentation technique ci-après.

Malgré une nouvelle baisse de la DGF de 3,8 M€ compte tenu de la contribution demandée à la Région pour le rétablissement des comptes publics soit une perte cumulée de 13,4 M€ depuis 2014, et de la poursuite du gel des autres dotations versées par l'Etat (DGD et DRES), les dotations progressent globalement de 10,5 % pour la raison suivante :

- prise en compte de la nouvelle contribution de 18 M€ versée par l'État à la Région pour sa contribution au développement économique. Par un amendement au projet de loi de finances 2017, voté le 14 novembre 2016, le Gouvernement a proposé la création d'un fonds de soutien exceptionnel de 450 M€ à destination des régions. Initialement, cette dotation devait être répartie au prorata de la moyenne des dépenses des conseils départementaux sur la période 2012-2014, ce qui aurait permis à la collectivité de bénéficier d'une compensation à hauteur de 27 M€. Or, deux autres critères ont, in fine, été pris en compte dans ce calcul, à savoir la cotisation foncière des entreprises et la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 15 % et la population pour 15 % également soit une dotation de 18 M€.

## **3 – subventions :**

Il s'agit de ressources attendues de la part de différents partenaires pour des opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage Région ou faisant l'objet de préfinancement par la Région.

Au titre du projet de Budget Primitif 2017, un montant total de 270,472 M€ est prévu dont principalement 55,110 M€ du Fonds Social Européen, 107,469 M€ du FEDER et 101,155 M€ de l'Etat au titre de sa participation aux travaux de la Nouvelle Route du Littoral dans le cadre d'une convention signée avec l'AFITF (Agence de Financement des

Investissements de Transport en France). Ce financement sera complété par la subvention prévue au titre du PO FEDER 2007-2013 dans le cadre du portage du solde du PO pour un montant de 13 M€ et au titre du PO 2014-2020, dans le cadre d'un premier versement attendu de 80 M€ dès lors que le dossier Grand Projet, déposé le 21 octobre 2016, aura été approuvé par la Commission.

#### **4 – produits de gestion et recettes diverses :**

Les produits de gestion et recettes diverses attendus pour 2017 s'élèvent à 67,760 M€ en baisse de 3,6% par rapport au BP 2016.

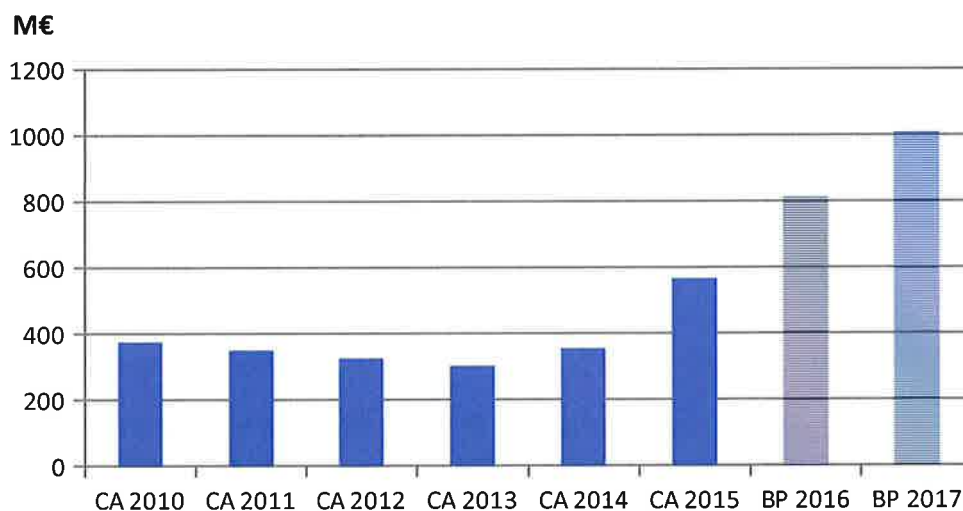
Les produits de gestion proviennent notamment de loyers immobiliers, des cotisations du Conservatoire à Rayonnement Régional, de la participation des familles aux frais de restauration scolaire, de remboursement au titre de la rémunération du personnel ainsi que diverses redevances liées à des concessions.

Les recettes diverses concernent pour l'essentiel le FCTVA ainsi que la cession d'éléments de patrimoine non stratégiques (comme des délaissés routiers).

La recette attendue pour 2017 au titre du FCTVA s'élève à 57,0 M€. Il s'agit d'une prévision effectuée à partir d'une estimation de réalisation de dépenses de 2016 et intégrant notamment un niveau élevé de dépenses éligibles relatives à la Nouvelle Route du Littoral.

#### **5 – recours à l'emprunt :**

##### **Evolution de la dette**



Un recours à l'emprunt de 220,344 M€ est proposé dans le cadre du projet de Budget Primitif 2017 dont «123,480M€ au titre du sous budget « FIRT » et 96,863 M€ au titre du sous-budget « Autres Secteurs ».

Depuis 2014, la Région fait un appel effectif à l'emprunt et de ce fait l'endettement de la collectivité progresse chaque année dans les limites d'un plafond fixé par la trajectoire d'équilibre équivalent à 10 années d'épargne brute à l'horizon 2021.

Dans ce cadre, des contrats de réservation d'emprunt, dont les montants ont été déterminés à partir du plan de financement des différentes autorisations de programme ouvertes, ont été mis en place en 2013 avec la CDC, en 2014 avec la BEI et l'AFD et en 2015 avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

Les besoins annuels d'emprunt, tels qu'ils figurent dans les délibérations budgétaires annuelles, sont tirés à partir de ces conventions cadres.

Ainsi au total, et en mouvements budgétaires incluant les écritures d'ordre, le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2017 est équilibré en dépenses et recettes à 1 491 981 074,66€.

dépenses			recettes	
	CE	CP		
Interventions + frais communs	292 370 817,34	413 586 595,34	fiscalité	375 284 000,00
intérêts dette		18 076 657,00	dotations	102 263 000,00
			subventions	61 096 500,00
			produits/autres	5 660 000,00
dotations aux amortissements		118 679 960,00	neutralisation amortissements	88 198 550,00
virement à la section d'invest.		140 624 100,66	reprise subv. transférables	58 465 263,00
<b>fonctionnement</b>	<b>292 370 817,34</b>	<b>690 967 313,00</b>	<b>fonctionnement</b>	<b>690 967 313,00</b>
neutralisation amortissements		88 198 550,00	dotations aux amortissements	118 679 960,00
reprise subv. transférables		58 465 263,00	virement de section de fonction.	140 624 100,66
équipement	337 163 200,00	597 332 963,66	fiscalité	2 980 000,00
rembours. dette		57 016 985,00	dotations	46 910 000,00
			subventions	209 375 600,00
			divers	62 100 000,00
			emprunt	220 344 101,00
<b>investissement</b>	<b>337 163 200,00</b>	<b>801 013 761,66</b>	<b>investissement</b>	<b>801 013 761,66</b>
<b>total</b>	<b>629 534 017,34</b>	<b>1 491 981 074,66</b>	<b>total</b>	<b>1 491 981 074,66</b>

## Le cadre d'élaboration du BP 2017

Pour élaborer ce budget, la collectivité Région Réunion a subi de fortes contraintes externes qui ont exigé des efforts de rationalisation des dépenses pour respecter nos engagements auprès des établissements financiers mais aussi auprès de la population réunionnaise

### 1 – Les contraintes externes :

La principale contrainte provient du budget de l'État qui, pour réussir son objectif de maintien de baisse du déficit public à 2,7 % du PIB en 2017 continue de diminuer les dotations des collectivités. Pour 2017, c'est une baisse de 2,8 Mds€ qui est inscrite en Loi de Finance 2017, soit un impact pour la Région Réunion de -3,8 M€. Depuis le début de cette baisse, la Région aura constaté une perte cumulée 13,4 M€ à fin 2017

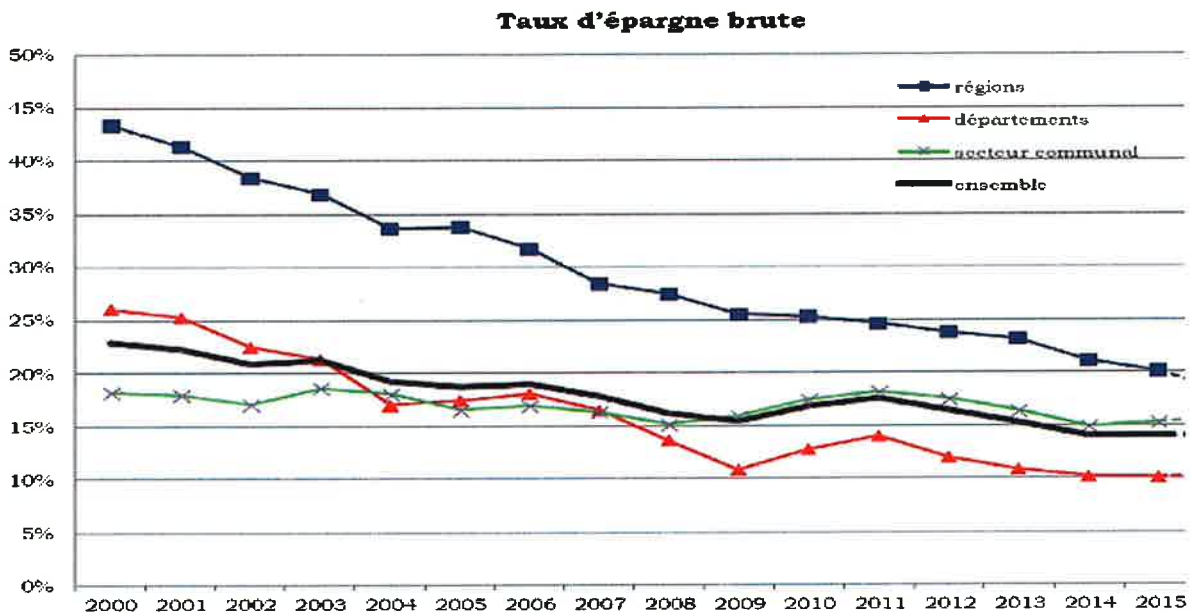
Une autre obligation de ce budget a été de prendre en compte les transferts de compétence sur les transports interurbains et l'économie en application de la Loi NOTRe. Cette restructuration budgétaire se déroulera tout au long de l'année 2017. Si le montant des dotations en cause paraît maintenant stabilisé, il demeure une incertitude quant au volume des dépenses liées à ces nouvelles compétences.

### 2 – Le financement du programme de mandature

Le financement du programme d'investissement 2017 tient compte, en priorité, du cadre global pluriannuel de la collectivité, ainsi synthétisé :

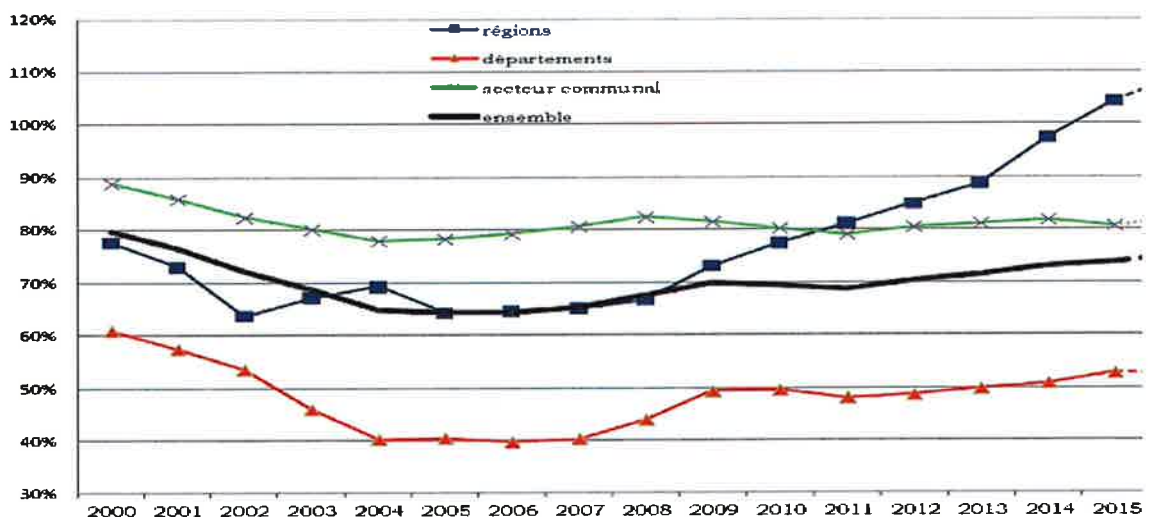
2016	3,05 Md€	2021
<b>Projet</b>		
Projets inscrits au Protocole de Matignon II		1,5 Md€
Engagements nouveaux		1 Md€
Couverture des engagements antérieurs (hors Protocole)		0,5 Md€
<b>Financement</b>		
Epargne brute	770 M€ soit une moyenne de 128 M€/an	
Recettes d'investissement (AFITF, FCTVA, Subv UE)	1 478 M€	
Emprunt	807 M€	

Afin de prendre la mesure du niveau d'implication de la Région Réunion en faveur du développement de son territoire, les ratios d'épargne brute et d'endettement de la collectivité sont comparés au niveau national, entre les trois principales strates de collectivités (sur la base des derniers chiffres officiels de l'Observatoire des finances locales)



Le taux d'épargne brute se stabilise sauf pour les régions dont le taux moyen diminue fortement à 20 % fin 2015. Avec un taux à 29% en 2015, la Région Réunion se place très favorablement. En 2016 son taux, prévu au BP, était de 21,4 %. En 2017, l'objectif sera de maintenir ce taux.

**TAUX D'ENDETTEMENT : DETTE/RECETTES DE FONCTIONNEMENT**



Le taux moyen d'endettement des collectivités est stable sauf pour les régions dont le taux moyen augmente depuis 2014. La région Réunion suit la même tendance eu égard à son vaste programme d'investissement. Elle s'engage cependant à rester dans les limites fixées par les protocoles financiers signés avec les établissements bancaires.

### La reconduction des deux budgets annexes énergie et DSP

Au delà du budget principal de la collectivité, il est proposé de reconduire les deux budgets annexes ouverts en 2015 à savoir :

❶ budget annexe assujetti à la TVA pour la distribution et la production d'énergie pour la vente d'énergie produite par l'installation hydroélectrique du Bras des Lianes, la redevance d'occupation du domaine public versée par des prestataires privés au titre de la mise à disposition de toitures de certains lycées pour l'exploitation de panneaux photovoltaïques, ainsi que les reventes d'électricité produite à partir des panneaux photovoltaïques du CPOI et de certains lycées,

	dépenses	recettes
fonctionnement	172 100	172 100
investissement	0	0
<b>total</b>	<b>172 100</b>	<b>172 100</b>

❷ budget annexe assujetti à la TVA pour le suivi des opérations de mise à disposition d'investissements réalisés à titre onéreux dans le cadre de la DSP Musées. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les règles d'assujettissement à la TVA applicables aux collectivités qui mettent en affermage l'exploitation d'un service public ont été modifiées, de même que les modalités de récupération de la TVA payée lors de l'acquisition ou de la construction des équipements affermés.

	dépenses	recettes
fonctionnement	373 100	373 100
investissement	307 000	307 000
<b>total</b>	<b>680 100</b>	<b>680 100</b>

Le nouveau dispositif prévoit que les collectivités qui mettent à disposition de leur délégataire, à titre onéreux (c'est à dire contre versement d'une redevance), les investissements nécessaires à l'exploitation du service, sont assujetties à TVA. Du fait de cet assujettissement, les collectivités devront soumettre les redevances à la TVA. En contrepartie, elles pourront « récupérer » la TVA payée en exerçant directement leur droit à déduction.

Les redevances perçues par la Région et entrant dans le champs d'application de ce nouveau dispositif sont celles versées par la SPL Réunion des Musées Régionaux pour l'exploitation des structures muséales régionales.

## La reconduction des budgets autonomes FEDER et INTERREG

Pour ces deux budgets autonomes, les inscriptions budgétaires proposées au titre de l'exercice 2017 sont les suivantes :

### ❶ budget autonome FEDER (2014-2020):

Par délibérations du Conseil Régional des 22 avril et 17 juin dernier, le Conseil Régional a confirmé sa volonté d'exercer la fonction d'Autorité de Gestion pour le FEDER convergence 2014-2020 et de gérer une enveloppe FEDER de 1,130 Md € et par la même d'assumer les responsabilités financières fixées par l'article L1511-2 du CGCT.

Lors de sa réunion du 17 octobre 2014, le Conseil Régional a approuvé la mise en place effective d'un budget (rapport DAF/2014/22) dotée d'une autonomie financière dans le cadre budgétaire et comptable de la nomenclature M71.

- capacités d'engagement : aucune proposition,

Les capacités d'engagement ont été ouvertes en totalité en 2014 pour un montant de 174 000 000 € en autorisations d'engagement en section de fonctionnement et 956 456 061 € en autorisations de programme en section d'investissement, leur engagement s'étant fait globalement la même année au niveau du Conseil Régional,

- crédits de paiement : le montant proposé pour 2017 correspond, comme l'an passé, à 1/8ème de l'enveloppe totale de capacité d'engagement soit 141 350 000 € et qui sont ventilées selon la nature comptable des dépenses à engager soit en investissement (article 204) soit en fonctionnement (article 657),

FEDER	dépenses		recettes
	CE	CP	
fonctionnement	0,00	21 750 000,00	21 750 000,00
investissement	0,00	119 600 000,00	119 600 000,00
<b>total</b>	<b>0,00</b>	<b>141 350 000,00</b>	<b>141 350 000,00</b>

### ❷ budget autonome INTERREG V-OI (Océan Indien) 2014-2020 :

Par délibération du Conseil Régional du 10 avril 2015, le Conseil Régional a confirmé sa volonté d'exercer la fonction d'Autorité de Gestion pour le Programme INTERREG V-OI 2014-2020 de gérer l'enveloppe totale de 63,2 M€ et par la même d'en assumer les responsabilités financières fixées par l'article L1511-2 du CGCT et la mise en place d'un budget dotée d'une autonomie financière dans le cadre budgétaire et comptable de la nomenclature M71.

- capacités d'engagement : aucune proposition,

Les capacités d'engagement ont été ouvertes en totalité en 2015 pour un montant de 63 500 000 € en autorisations d'engagement en section de fonctionnement son engagement s'étant fait globalement la même année au niveau du Conseil Régional,

- crédits de paiement : le montant proposé pour 2017 correspond, comme l'an passé, à 1/8ème de l'enveloppe totale de capacité d'engagement soit 7 900 000 € et qui sont ventilées selon la nature comptable des dépenses à engager soit en investissement (article 204) soit en fonctionnement (article 657),

	dépenses	recettes
fonctionnement	7 110 000	7 110 000
investissement	790 000	790 000
total	7 900 000	7 900 000

C'est sur ces bases, que je vous propose d'approuver les projets de Budget Primitif pour l'exercice 2017, équilibrés en dépenses et recettes et en mouvements budgétaires (mouvements réels + mouvements d'ordre), à 1 491 981 074,66 € pour le budget principal, à 852 200 € pour les deux budgets annexes, à 141 350 000 € pour le budget autonome FEDER et à 7 900 000€ pour le budget autonome POCT, cette approbation emportant :

- au titre du Budget Principal, l'ouverture d'un montant total de 337 163 200 € en autorisations de programme nouvelles pour la section d'investissement et 292 370 817 € en autorisations d'engagement pour la section de fonctionnement,

- une délégation à la Commission Permanente ou au Président du Conseil Régional pour procéder à leur engagement conformément aux indications fournies en annexe du projet de Budget Primitif,

- la fixation des recettes et des taux/tarifs des taxes fiscales tels que prévus en annexe du document comptable,

- la possibilité de recourir l'année prochaine et ce jusqu'au 31 décembre 2017 à des lignes de trésorerie pour un montant maximum de 250 000 000 €, délégation étant donnée au Président du Conseil Régional conformément aux dispositions de l'article 44 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie locale.

- une délégation au Président du Conseil Régional, conformément à l'article L.4224-5 du code général des collectivités territoriales, la possibilité de :

a) modifier tout contrat de prêt précédemment souscrit, si cette opération peut permettre de réduire la charge à venir de la dette existante (modification du type de taux, changement d'index, renégociation des marges, modification des modalités d'amortissement .....),

b) effectuer les actions nécessaires à une gestion active de la dette de la collectivité, souscrire des contrats de couverture des risques de taux et de change (swap, cap ...), conduire les négociations pour passer les ordres par téléphone, télécopie, courriers avec les établissements financiers et passer les actes correspondants,

c) rembourser des emprunts par anticipation, avec ou sans réaménagement, en



fonction des opportunités des marchés financiers et du niveau de trésorerie de la collectivité,

d) signer les actes correspondants. En cas d'empêchement du Président, l'autorisation est donnée au 1<sup>er</sup> Vice Président et au Directeur Général des Services, ces derniers étant également autorisés à cristalliser les opérations de marché.

Enfin je vous propose d'adopter les projets de délibération ci-joints qui concernent des dispositions particulières à prendre dans certains secteurs d'intervention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer,

Le Président,



## PRESENTATION TECHNIQUE

### BUDGET PRINCIPAL

Cette présentation essentiellement technique reprend la ventilation des dépenses et des recettes selon la nomenclature fonctionnelle M71 retenue par le Conseil Régional le 5 janvier dernier à l'occasion de l'adoption de son règlement budgétaire et financier.

Cette ventilation fonctionnelle concerne les chapitres 900 à 909 en investissement et 930 à 939 en fonctionnement avec les codes fonctionnels 0 à 9.

code	libellé
0	services généraux
1	formation professionnelle et apprentissage
2	enseignement
3	culture, sports et loisirs
4	santé et action sociale
5	aménagement des territoires
6	gestion des fonds européens
7	environnement
8	transports
9	action économique

La fonction 0 intègre outre les frais généraux de l'institution, la coopération régionale, les affaires européennes ainsi que les actions de formation professionnelle relevant de la subvention globale.

Les chapitres 921 à 926 en investissement et 940 à 946 en fonctionnement comprennent des prévisions de dépenses non ventilées dans une fonction.

Le chapitre 95 concerne des chapitres de prévision sans réalisation (dépenses imprévues, virement de l'autofinancement complémentaire, ...).

**En mouvements réels et en crédits de paiement**, les prévisions de dépenses et de recettes du projet de Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2017, sont équilibrées comme suit :

	recettes	struct.	dépenses	struct.
fonctionnement	544 303 500,00	50%	431 663 252,34	40%
investissement	541 709 701,00	50%	654 349 948,66	60%
<b>total</b>	<b>1 086 013 201,00</b>	<b>100%</b>	<b>1 086 013 201,00</b>	<b>100%</b>

Pour la clarté de la présentation, il est proposé de commencer par l'examen des dépenses, puis de celui des recettes et de finir par l'analyse de l'équilibre budgétaire au niveau global et par sous-budget.

## 1 – les dépenses :

Par rapport au BP 2016, la répartition des dépenses et les évolutions du projet de BP 2017 sont les suivantes :

### 1.1 – en capacités d'engagement :

De nouvelles ouvertures de capacités d'engagement (fonctionnement et investissement) pour un montant total de 629 534 017,34 € contre 530 772 321,81 € au BP 2016.

	BP 2016	BP 2017	Évol.17/16
fonctionnement	283 863 421,15	292 370 817,34	3,0%
investissement	246 908 900,66	337 163 200,00	36,6%
<b>total</b>	<b>530 772 321,81</b>	<b>629 534 017,34</b>	<b>18,6%</b>

Sur cette enveloppe annuelle de CP, un préciput est dédié à la couverture des engagements antérieurs.

**En section de fonctionnement**, les autorisations d'engagement (AE) proposées s'élèvent à 292 370 817,34 €, soit une progression de 3,0 % par rapport au BP 2016. Le détail des enveloppes fonctionnelles est présenté dans les rapports sectoriels joints au document comptable.

ch.	libellé	BP 2016	BP 2017	évol.
930	services généraux	28 139 219,71	34 084 617,00	21,1%
931	formation professionnelle et apprentissage	118 777 442,11	114 400 000,00	-3,7%
932	enseignement	28 966 599,00	31 137 600,34	7,5%
933	culture, sport et loisirs	16 133 000,33	16 400 000,00	1,7%
934	santé et action sociale	1 615 000,00	1 846 667,00	14,3%
935	aménagement des territoires	3 220 000,00	2 172 000,00	-32,5%
937	environnement	18 575 100,00	25 018 333,00	34,7%
938	transports	37 746 560,00	34 813 100,00	-7,8%
939	action économique	30 000 000,00	31 808 000,00	6,0%
944	frais de fonctionnement des groupes d'élus	90 500,00	90 500,00	0,0%
952	dépenses imprévues	600 000,00	600 000,00	0,0%
<b>total AE en fonctionnement</b>		<b>283 863 421,15</b>	<b>292 370 817,34</b>	<b>3,0%</b>

Les secteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage (chapitre 931) et le secteur action économique (chapitre 939) concentrent la majorité des crédits qui serviront notamment de contre-partie nationale à la mobilisation des enveloppes FSE et FEDER.

**En section d'investissement**, les autorisations de programme (AP) proposées s'élèvent à 337 163 200,00 € au BP 2017 contre 246 908 900,66 € au BP 2016 soit une progression de 36,6 %.

ch.	libellé	BP 2016	BP 2017	015/014
900	services généraux	14 075 930,00	10 631 700,00	-24,5%
901	formation professionnelle et apprentissage	15 512 271,00	39 900 000,00	157,2%
902	enseignement	71 970 575,66	85 211 500,00	18,4%
903	culture, sport et loisirs	12 315 524,00	28 630 000,00	132,5%
904	santé et action sociale	200 000,00	100 000,00	-50,0%
905	aménagement des territoires	9 647 600,00	33 887 000,00	251,2%
907	environnement	9 438 000,00	12 775 528,00	35,4%
908	transports	85 527 000,00	81 000 000,00	-5,3%
909	action économique	28 222 000,00	45 027 472,00	59,5%
950	dépenses imprévues	0,00	0,00	#DIV/0!
<b>total AP en investissement</b>		<b>246 908 900,66</b>	<b>337 163 200,00</b>	<b>36,6%</b>

Le détail des enveloppes fonctionnelles est présenté dans les rapports sectoriels joints au document comptable. La forte progression des AP nouvelles s'explique au chapitre 905 par l'intervention en matière de logement et du plan d'aide aux communes II et au chapitre 909 par un dispositif d'ingénierie financière.

## 1.2 - en crédits de paiement :

Il est proposé l'inscription d'un total de crédits de paiement de 1 086 013 201,00 € soit une augmentation de 4,9 % par rapport au BP 2016.

	BP 2016	BP 2017	évol.
fonctionnement	413 365 328,94	431 663 252,34	4,4%
investissement	621 667 021,54	654 349 948,66	5,3%
<b>total</b>	<b>1 035 032 350,48</b>	<b>1 086 013 201,00</b>	<b>4,9%</b>

En section de fonctionnement, les crédits de paiement proposés s'élèvent à 431 663 252,34 € en hausse de 4,4 % par rapport au BP 2016.

ch.	libellé	BP 2016	BP 2017	évol.
930	services généraux	85 391 400,14	92 178 067,00	7,9%
931	formation professionnelle et apprentissage	106 996 480,55	112 400 000,00	5,1%
932	enseignement	74 382 350,11	78 654 600,34	5,7%
933	culture, sport et loisirs	22 796 310,33	23 085 300,00	1,3%
934	santé et action sociale	1 752 329,73	1 928 956,00	10,1%
935	aménagement des territoires	3 002 850,00	2 718 000,00	-9,5%
937	environnement	18 468 652,00	20 792 625,00	12,6%
938	transports	54 015 667,70	51 616 580,00	-4,4%
939	action économique	30 039 354,73	29 318 001,00	-2,4%
940	impositions directes	5 000,00	343 666,00	6773,3%
943	opérations financières	15 943 908,65	18 076 657,00	13,4%
944	frais de fonctionnement des groupes d'élus	521 025,00	500 800,00	-3,9%
945	provisions	50 000,00	50 000,00	0,0%
<b>total CP en fonctionnement</b>		<b>413 365 328,94</b>	<b>431 663 252,34</b>	<b>4,4%</b>

Les dépenses de personnel, réparties dans différentes fonctions, s'élèvent à 137 000 000 € en progression de 2,5% par rapport à la prévision BP 2016. Cette progression tient compte d'une recette du FEDER 2014-2020 d'un montant de 4,8M€ inscrite au BP 2017 au titre de l'assistance technique.

**En section d'investissement**, les crédits de paiement proposés s'élèvent à 654 349 948,66 € en progression de 5,3 % par rapport au BP 2016.

ch.	libellé	BP 2016	BP 2017	Évol. 17/16
900	services généraux	10 838 887,84	8 868 000,00	-18,2%
901	formation professionnelle et apprentissage	7 636 324,25	19 067 900,00	149,7%
902	enseignement	73 045 199,00	90 634 463,19	24,1%
903	culture, sports et loisirs	32 301 075,91	28 642 600,00	-11,3%
904	santé et action sociale	195 996,00	86 000,00	-56,1%
905	aménagement des territoires	12 971 194,00	23 926 054,30	84,5%
907	environnement	11 597 629,00	15 222 471,17	31,3%
908	transports	396 114 774,67	388 057 500,00	-2,0%
909	action économique	25 003 911,07	22 827 975,00	-8,7%
923	dettes et autres opérations financières	51 962 029,80	57 016 985,00	9,7%
<b>total CP en investissement</b>		<b>621 667 021,54</b>	<b>654 349 948,66</b>	<b>5,3%</b>

L'évolution majeure concerne l'aménagement du territoire (chapitre 905) qui intègre les nouveaux dispositifs relatifs au logement, les infrastructures de haut débit et le déploiement du THD.

## 2 - les recettes :

L'équilibre est obtenu en recettes à hauteur de 1 086 013 201,00 € avec 35 % de recettes fiscales, 6% de produits et recettes diverses, 14 % de dotations, 25 % de subventions et 20 % d'emprunt.

	fonctionnement	investissement	total	poids	évol.
fiscalité	375 284 000,00	2 980 000,00	378 264 000,00	35%	2,6%
produits et divers	5 660 000,00	62 100 000,00	67 760 000,00	6%	-3,6%
dotations	102 263 000,00	46 910 000,00	149 173 000,00	14%	10,5%
subventions	61 096 500,00	209 375 600,00	270 472 100,00	25%	153,3%
emprunt		220 344 101,00	220 344 101,00	20%	-37,8%
<b>total</b>	<b>544 303 500,00</b>	<b>541 709 701,00</b>	<b>1 086 013 201,00</b>	<b>100%</b>	<b>4,9%</b>

En section de fonctionnement, les prévisions de recettes s'élèvent à 544 303 500,00 € en progression de 3,5 % par rapport au BP 2016. Elles se répartissent par chapitre budgétaire comme suit :

ch.	libellé	BP 2016	BP 2017	évol.
930	services généraux	33 644 000,00	61 821 500,00	83,8%
931	formation professionnelle et apprentiss	79 750 000,00	42 600 000,00	-46,6%
932	enseignement	1 250 000,00	1 400 000,00	12,0%
933	cultures, sports et loisirs	508 750,00	1 113 000,00	118,8%
935	aménagement des territoires	125 000,00	139 000,00	11,2%
938	transports	768 000,00	0,00	-100,0%
939	action économique	683 000,00	183 000,00	-73,2%
940	impositions directes	60 150 000,00	63 454 000,00	5,5%
941	autres impôts et taxes	260 840 216,00	271 230 000,00	4,0%
942	dotations et participations	88 050 000,00	102 263 000,00	16,1%
943	opérations financières	100 000,00	100 000,00	0,0%
945	reprise sur provisions antérieures	22 000,00	0,00	-100,0%
<b>total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>525 890 966,00</b>	<b>544 303 500,00</b>	<b>3,5%</b>

La principale évolution concerne les recettes du 942 avec une inscription de 18 193 000,00 € au titre de la part de la Région Réunion dans l'enveloppe de 450 M€ du fonds de compensation créé pour la compensation de la compétence des régions pour le développement économique qui a fait l'objet d'un amendement du Gouvernement au projet de loi de finances voté le 14 novembre.

En section d'investissement, les prévisions de recettes s'élèvent à 541 709 701 € en augmentation de 6,4% par rapport au BP 2016 et se répartissent par chapitre budgétaire comme suit :

ch.	libellé	BP 2016	BP 2017	Évol. 17/16
901	formation professionnelle et apprentissage	6 150 000,00	5 325 700,00	-13,4%
902	enseignement	51 990 000,00	48 321 500,00	-7,1%
903	cultures, sports et loisirs	1 700 000,00		-100,0%
907	environnement		2 550 000,00	
908	transports	29 264 000,00	200 188 400,00	584,1%
921	taxes non affectées	3 080 000,00	2 980 000,00	-3,2%
922	dotations et participations	57 614 000,00	57 000 000,00	-1,1%
923	dettes et autres opérations financières	354 343 384,48	220 344 101,00	-37,8%
954	cessions d'immobilisation	5 000 000,00	5 000 000,00	0,0%
<b>total recettes réelles d'investissement</b>		<b>509 141 384,48</b>	<b>541 709 701,00</b>	<b>6,4%</b>

L'augmentation des recettes d'investissement est portée par le secteur transports (908) qui bénéficiera, pour le financement de la NRL, d'une subvention de l'État via l'AFITF, de 101 155 800 € et d'une subvention du FEDER de 80 000 000 €.

## 2.1 – fiscalité :

Le produit total attendu par la Région au titre des recettes fiscales et compensations pour l'exercice 2017 est de 378 264 000,00 € en progression de 2,6 % par rapport à la prévision du BP 2016.





fiscalité indirecte		308 520 216,00	314 810 000,00	2,0%
permis de conduire	68,60 €/permis	1 164 216,00	1 100 000,00	-5,5%
cartes grises	51 €/cv	24 656 000,00	26 784 000,00	8,6%
droit enregistrement	1,60%		0,00	
taxe carburants		124 400 000,00	128 754 000,00	3,5%
	<i>super plombé</i>	<i>61,28 €/hl</i>		
	<i>sans plomb</i>	<i>58,24€/hl</i>		
	<i>gazole</i>	<i>36,13 €/hl</i>		
octroi de mer régional	2,50%	97 300 000,00	101 192 000,00	4,0%
octroi de mer FRDE (*)		3 080 000,00	2 980 000,00	-3,2%
taxe sur les transports	3,05 €/passager	2 320 000,00	2 400 000,00	3,4%
taxe sur les rhums	106,71 €/hap	2 000 000,00	2 000 000,00	0,0%
ressource régionale apprentissage - taxe apprentissage		38 000 000,00	38 600 000,00	1,6%
ticpe ressource régionale de l'apprentissage		6 600 000,00	2 000 000,00	-69,7%
quote part TICPE		9 000 000,00	9 000 000,00	0,0%
<b>total recettes fiscales</b>		<b>368 670 216,00</b>	<b>378 264 000,00</b>	<b>2,6%</b>

(\*) imputé en section d'investissement

La Région perçoit également des recettes fiscales spécifiques de l'État en substitution de la dotation de décentralisation formation professionnelle supprimée en 2014 ainsi que de la Contribution au Développement de l'Apprentissage et du Fonds National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage supprimés en 2015.

Les taux des différentes taxes proposés pour 2016 sont détaillés dans le tableau ci-dessus et sont inchangés par rapport à 2016.

## 2.1.2 2.2 – les produits et recettes diverses :

Cette catégorie de recettes se compose de produits de gestion (loyers, cotisations, redevances, ...) en section de fonctionnement, de la recette perçue au titre du Fonds de Compensation de la TVA pour des dépenses réalisées en 2016 ainsi que le produit des amendes radars en section d'investissement.

ch.	libellé	BP 2016	BP 2017	évol.
<b>s/total investissement</b>		<b>64 414 000,00</b>	<b>62 100 000,00</b>	<b>-3,6%</b>
903	reprise Stella	1 700 000,00	0,00	-
908	amendes radars	100 000,00	100 000,00	0,0%
922	FCTVA	57 614 000,00	57 000 000,00	-1,1%
954	cession d'immeubles	5 000 000,00	5 000 000,00	0,0%
<b>s/total fonctionnement</b>		<b>5 867 000,00</b>	<b>5 660 000,00</b>	<b>-3,5%</b>
930	remboursement agents	1 620 000,00	1 620 000,00	0,0%
930	remboursement ticket restaurant	850 000,00	850 000,00	0,0%
930	location immeuble	500 000,00	500 000,00	0,0%
932	FRR	1 250 000,00	1 400 000,00	12,0%
933	CRR cotisations	400 000,00	450 000,00	12,5%
933	CRR location instruments	15 000,00	10 000,00	-33,3%
933	CRR location de salles et billetteries	20 000,00	35 000,00	75,0%
933	redevances concessionnaires	0,00	373 000,00	-
935	redevances affermage Gazelle	0,00	139 000,00	-
938	redevances concessionnaires	480 000,00	0,00	-
938	redevances occupation	427 000,00	0,00	-
939	location immeuble	183 000,00	183 000,00	0,0%
943	produits financiers	122 000,00	100 000,00	-18,0%
<b>total produits et recettes diverses</b>		<b>70 281 000,00</b>	<b>67 760 000,00</b>	<b>-3,6%</b>

Pour 2017, le montant des recettes attendues au titre des produits et recettes diverses s'élèvent à 67 760 000,00 € en baisse de 3,6 % par rapport au BP 2016.

Pour l'essentiel, la baisse de cette catégorie de recettes s'explique par l'inscription en 2016 d'une recette exceptionnelle de reprise du musée de Stella Matutina.

### 2.3 – les transferts :

Cette catégorie de recettes se compose de dotations versées par l'Etat dans le cadre des transferts de compétences ainsi que des subventions à percevoir par la Région pour des opérations conduites en maîtrise d'ouvrage.

La prévision de recettes de transferts proposée au titre du Budget Primitif 2017 s'élève à 419 645 100,00 € en augmentation de 73,6 % par rapport au BP 2016.

	fonctionnement	investissement	total	évol.
dotations	102 263 000,00	46 910 000,00	149 173 000,00	10,5%
subventions	61 096 500,00	209 375 600,00	270 472 100,00	60,5%
<b>total</b>	<b>163 359 500,00</b>	<b>256 285 600,00</b>	<b>419 645 100,00</b>	<b>73,6%</b>

Cette progression s'explique essentiellement par celle des subventions attendues de l'État (AFIFT) ainsi que de l'Europe (PO 2007-2013 et 2014-2020) pour la Nouvelle Route du Littoral.

Les dotations versées par l'État prévues au titre du BP 2017 s'élèvent à 149 173 000,00€ contre 134 960 000 € au BP 2016 soit une progression de 10,5 %.

Cette dernière s'explique essentiellement par la nouvelle dotation versée aux régions pour le développement économique. Pour la Région Réunion, cette contribution est de 18 193 000,00 € sur une enveloppe totale de 450 000 000 €.

ch.	libellé	BP 2016	BP 2017	évol.
<b>s/total investissement</b>		<b>46 910 000,00</b>	<b>46 910 000,00</b>	<b>0,0%</b>
902	Dotation Régional d'Equipement Scolaire	46 910 000,00	46 910 000,00	0,0%
<b>s/total fonctionnement</b>		<b>88 050 000,00</b>	<b>102 263 000,00</b>	<b>16,1%</b>
909	contribution developpement economique	0,00	18 193 000,00	-
942	Dotation Globale de Fonctionnement	18 700 000,00	14 900 000,00	-20,3%
	<i>fraction forfaitaire</i>	11 450 000,00	7 600 000,00	-33,6%
	<i>fraction péréquée</i>	7 250 000,00	7 300 000,00	0,7%
942	Dotation Générale de Décentralisation	69 350 000,00	69 170 000,00	-0,3%
<b>total dotations</b>		<b>134 960 000,00</b>	<b>149 173 000,00</b>	<b>10,5%</b>

Les subventions attendues en 2017 s'élèvent à 270 472 100,00 € contre 106 777 750,00 € au BP 2016 soit une augmentation de 153,3 %.

En section d'investissement, les subventions attendues proviennent de l'Etat pour la

NRL (Protocole de Matignon) et du FEDER pour la réhabilitation des centres de formation la construction du lycée Nord et la construction de la Nouvelle Route du Littoral.

ch.	libellé	BP 2016	BP 2017	évol.
<b>s/total investissement</b>		<b>40 394 000,00</b>	<b>209 375 600,00</b>	<b>418,3%</b>
901	FEDER 2014-2020 centres de formation	6 150 000,00	5 325 700,00	-13,4%
902	FEDER 2014-2020 lycées	5 080 000,00	1 411 500,00	-72,2%
907	FEDER 2014-2020 chauffe eau solaire		2 550 000,00	-
908	FEDER 2007-2013 routes		13 000 000,00	-
908	FEDER 2007-2013 TEE	224 000,00	685 000,00	-
908	FEDER 2014-2020 VVR et TEE		3 000 000,00	-
908	FEDER 2014-2020 radiers		203 900,00	-
908	FEDER 2014-2020 VVR		1 293 700,00	-
908	FEDER 2014-2020 routes		80 000 000,00	-
908	FEADER 2014-2020 PF		750 000,00	-
908	Etat/AFIFT nouvelle route du littoral	28 940 000,00	101 155 800,00	249,5%

En section de fonctionnement, les subventions attendues pour l'essentiel le sont de l'Europe au titre du FSE 2014-2020.

<b>s/total fonctionnement</b>		<b>66 383 750,00</b>	<b>61 096 500,00</b>	<b>-8,0%</b>
930	FSE formation 2007-2013 subvention globale (SG)	30 300 000,00	22 000 000,00	-27,4%
930	INTERREG 2007-2013	360 000,00	0,00	-
930	FSE 2014-2020 subvention globale (SG)	0,00	31 110 000,00	-
930	UE 2007-2013 assistance technique	0,00	130 000,00	-
930	UE 2014-2020 assistance technique	5 600 000,00	5 500 000,00	-1,8%
930	INTERREG 2014-2020	0,00	111 500,00	-
931	Etat plan 500 000 emplois	19 900 000,00	0,00	-
931	FSE formation 2007-2013 hors subvention globale	7 900 000,00	0,00	-
931	fonds de securisation des parcours professionnels	1 750 000,00	0,00	-
931	FSE 2014-2020 hors subvention globale (HSG)		2 000 000,00	-
932	FEDER 2014-2020 allocations régionales	0,00	0,00	-
933	Etat participation CRR	73 750,00	150 000,00	103,4%
933	EDF subvention musée	0,00	95 000,00	-
939	CNC développement cinéma et audiovisuel	500 000,00	0,00	-

Par partenaire, ces recettes de transfert (dotations et subventions) se ventilent comme suit :

	investissement	fonctionnement	total
Europe	108 219 800,00	60 851 500,00	169 071 300,00
FSE	0,00	55 110 000,00	55 110 000,00
FEDER	107 469 800,00	5 630 000,00	113 099 800,00
autres	750 000,00	111 500,00	861 500,00
Etat	148 065 800,00	102 508 000,00	250 573 800,00
<b>total</b>	<b>256 285 600,00</b>	<b>163 359 500,00</b>	<b>419 645 100,00</b>

## 2.4 – le recours à l'emprunt :

Un recours à l'emprunt d'un montant de 220 344 101,00 € est proposé au titre de l'exercice 2017 contre 354 343 384,48 € au BP 2016.

ch./art.	montant	dont FIRT	dont AS
923.1641	220 344 101,00	123 480 126,00	96 863 975,00

## 3 - les écritures d'ordre :

Les écritures d'ordre, qui sont internes au budget, sont les suivantes :

chap.	libellé	dépenses	recettes
926	reprise des subventions transférables		58 465 263,00
926	neutralisation des amortissements		88 198 550,00
946	dotations aux amortissement	118 679 960,00	
953	virement à la section d'investissement	140 624 100,66	
<b>section de fonctionnement</b>		<b>259 304 060,66</b>	<b>146 663 813,00</b>
926	amortissement subventions équipement	58 465 263,00	
926	neutralisation des amortissements	88 198 550,00	
926	dotations aux amortissement		118 679 960,00
951	virement de la section de fonctionnement		140 624 100,66
<b>section d'investissement</b>		<b>146 663 813,00</b>	<b>259 304 060,66</b>

Ainsi en mouvements budgétaires (mouvements d'ordre + mouvements réels) le projet de BP 2016, pour ce qui concerne le budget principal, est équilibré comme suit :

	dépenses		recettes	
	CE	CP		
Interventions + frais communs	292 370 817,34	413 586 595,34	fiscalité	375 284 000,00
intérêts dette		18 076 657,00	dotations	102 263 000,00
			subventions	61 096 500,00
			produits/autres	5 660 000,00
dotation aux amortissements		118 679 960,00	neutralisation amortissements	88 198 550,00
virement à la section d'invest.		140 624 100,66	reprise subv. transférables	58 465 263,00
<b>fonctionnement</b>	<b>292 370 817,34</b>	<b>690 967 313,00</b>	<b>fonctionnement</b>	<b>690 967 313,00</b>

neutralisation amortissements		88 198 550,00	dotation aux amortissements	118 679 960,00
reprise subv. transférables		58 465 263,00	virement de section de foncion.	140 624 100,66
			fiscalité	2 980 000,00
équipement	337 163 200,00	597 332 963,66	dotations	46 910 000,00
rembours. dette		57 016 985,00	subventions	209 375 600,00
			divers	62 100 000,00
			emprunt	220 344 101,00
<b>investissement</b>	<b>337 163 200,00</b>	<b>801 013 761,66</b>	<b>investissement</b>	<b>801 013 761,66</b>

<b>total</b>	<b>629 534 017,34</b>	<b>1 491 981 074,66</b>	<b>total</b>	<b>1 491 981 074,66</b>
--------------	-----------------------	-------------------------	--------------	-------------------------

## BUDGET ANNEXES

### 1 – Budget énergie :

	énergie	dépenses	recettes
fonctionnement	interventions	172 100,00	172 100,00
	épargne		
	<b>s/total</b>	<b>172 100,00</b>	<b>172 100,00</b>
investissement	interventions		
	épargne		
	<b>s/total</b>		
<b>total</b>		<b>172 100,00</b>	<b>172 100,00</b>

### 2 – budget DSP Musées :

	DSP	dépenses	recettes
fonctionnement	interventions	373 100,00	373 100,00
	épargne		
	<b>s/total</b>	<b>373 100,00</b>	<b>373 100,00</b>
investissement	interventions	307 000,00	307 000,00
	épargne		
	<b>s/total</b>	<b>307 000,00</b>	<b>307 000,00</b>
<b>total</b>		<b>680 100,00</b>	<b>680 100,00</b>

### BUDGET CONSOLIDE (budget principal et budgets annexes) :

Ainsi en mouvements budgétaires le projet de Budget Primitif consolidé pour l'exercice 2017, équilibré en dépenses et recettes s'élève à 1 492 833 274,66€.

	dépenses		recettes
	CE	CP	
budget principal	292 370 817,34	690 967 313,00	690 967 313,00
budget annexe énergie		172 100,00	172 100,00
budget annexe DSP		373 100,00	373 100,00
<b>fonctionnement</b>	<b>292 370 817,34</b>	<b>691 512 513,00</b>	<b>691 512 513,00</b>
budget principal	337 163 200,00	801 013 761,66	801 013 761,66
budget annexe énergie		0,00	0,00
budget annexe DSP		307 000,00	307 000,00
<b>investissement</b>	<b>337 163 200,00</b>	<b>801 320 761,66</b>	<b>801 320 761,66</b>
<b>total</b>	<b>629 534 017,34</b>	<b>1 492 833 274,66</b>	<b>1 492 833 274,66</b>

### BUDGET AUTONOME FEDER

Par délibération en date du 17 octobre 2014, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe afin de suivre les opérations comptables liées à la gestion des fonds européens dans le cadre de sa fonction d'Autorité de Gestion pour le FEDER convergence 2014-2020.

Soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M71, ce budget autonome est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

FEDER	dépenses		recettes
	CE	CP	
fonctionnement	0,00	21 750 000,00	21 750 000,00
investissement	0,00	119 600 000,00	119 600 000,00
<b>total</b>	<b>0,00</b>	<b>141 350 000,00</b>	<b>141 350 000,00</b>

La totalité des capacités d'engagement (AP/AE 1 130 000 000 €) a été ouverte au budget 2014 et directement engagée comptablement par le Conseil Régional.

Les recettes et les crédits de paiement proposés en dépenses correspondent, comme l'an passé, à 1/8ème des capacités d'engagement ouvertes.

## BUDGET AUTONOME INTERREG OI

28

La totalité des capacités d'engagement (AP/AE 63 200 000 €) a été ouverte au budget 2015 et directement engagée comptablement par le Conseil Régional.

POCT	dépenses		recettes
	CE	CP	
fonctionnement	0,00	7 110 000,00	7 110 000,00
investissement	0,00	790 000,00	790 000,00
<b>total</b>	<b>0,00</b>	<b>7 900 000,00</b>	<b>7 900 000,00</b>

Les recettes et les crédits de paiement proposés en dépenses correspondent, comme l'an passé, à 1/8ème des capacités d'engagement ouvertes.

---





<b>BUDGET principal</b>	<b>BP 2015</b>	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>
<b>recettes fonctionnement</b>	<b>618 372 000,00</b>	<b>644 894 966,00</b>	<b>690 967 313,00</b>
fiscalité	308 000 000,00	365 590 216,00	375 284 000,00
transferts et recettes diverses	213 172 000,00	160 300 750,00	169 019 500,00
neutralisation amortissement	67 200 000,00	79 700 000,00	88 198 550,00
amortissement subventions	30 000 000,00	39 304 000,00	58 465 263,00
résultat N-1	0,00	0,00	0,00
<b>dépenses fonctionnement</b>	<b>618 372 000,00</b>	<b>644 894 966,00</b>	<b>690 967 313,00</b>
interventions+intérêts dette	379 574 000,00	413 365 328,94	431 663 252,34
amortissement	93 100 000,00	110 044 922,00	118 679 960,00
autofinancement complémentaire	145 698 000,00	121 484 715,06	140 624 100,66
<b>recettes investissement</b>	<b>780 420 000,00</b>	<b>779 671 021,54</b>	<b>801 013 761,66</b>
transferts et recettes diverses	161 490 000,00	154 798 000,00	321 365 600,00
emprunts LT	380 132 000,00	354 343 384,48	220 344 101,00
amortissement	93 100 000,00	110 044 922,00	118 679 960,00
écriture de régularisation	0,00	39 000 000,00	0,00
autofinancement complémentaire	145 698 000,00	121 484 715,06	140 624 100,66
résultat N-1	0,00	0,00	0,00
<b>dépenses investissement</b>	<b>780 420 000,00</b>	<b>779 671 021,54</b>	<b>801 013 761,66</b>
interventions+capital dette	683 220 000,00	621 667 021,54	654 349 948,66
<b>neutralisation amortissement</b>	<b>67 200 000,00</b>	<b>79 700 000,00</b>	<b>88 198 550,00</b>
écriture de régularisation	0,00	39 000 000,00	0,00
amortissement subventions	30 000 000,00	39 304 000,00	58 465 263,00
résultat N-1	0,00	0,00	0,00
<b>recettes mvts réels</b>	<b>1 062 794 000,00</b>	<b>1 035 032 350,48</b>	<b>1 086 013 201,00</b>
<b>dépenses mvts réels</b>	<b>1 062 794 000,00</b>	<b>1 035 032 350,48</b>	<b>1 086 013 201,00</b>
mouvements d'ordre	335 998 000,00	389 533 637,06	405 967 873,66
<b>recettes mvts budg.</b>	<b>1 398 792 000,00</b>	<b>1 424 565 987,54</b>	<b>1 491 981 074,66</b>
<b>dépenses mvts budg.</b>	<b>1 398 792 000,00</b>	<b>1 424 565 987,54</b>	<b>1 491 981 074,66</b>
<b>dont FONDS ROUTIER</b>	<b>BP 2015</b>	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>
<b>recettes fonctionnement</b>	<b>144 700 000,00</b>	<b>150 701 906,00</b>	<b>153 584 600,00</b>
fiscalité	119 000 000,00	124 400 000,00	128 754 000,00
transferts et recettes diverses	25 700 000,00	26 301 906,00	24 830 600,00
neutralisation amortissement	0,00	0,00	0,00
amortissement subventions	0,00	0,00	0,00
résultat N-1	0,00	0,00	0,00
<b>dépenses fonctionnement</b>	<b>144 700 000,00</b>	<b>150 701 906,00</b>	<b>153 584 600,00</b>
interventions+intérêts dette	35 441 968,00	41 431 570,33	40 311 580,00
amortissement	0,00	0,00	0,00
autofinancement complémentaire	109 258 032,00	109 270 335,67	113 273 020,00
<b>recettes investissement</b>	<b>455 978 100,00</b>	<b>436 449 774,67</b>	<b>437 341 546,00</b>
transferts et recettes diverses	100 960 000,00	76 385 000,00	247 309 400,00
emprunts LT	245 760 068,00	250 794 439,00	76 759 126,00
amortissement	0,00	0,00	0,00
écriture de régularisation	0,00	0,00	0,00
autofinancement complémentaire	109 258 032,00	109 270 335,67	113 273 020,00
résultat N-1	0,00	0,00	0,00
<b>dépenses investissement</b>	<b>455 978 100,00</b>	<b>436 449 774,67</b>	<b>437 341 546,00</b>
interventions+capital dette	455 978 100,00	436 449 774,67	437 341 546,00
neutralisation amortissement	0,00	0,00	0,00
écriture de régularisation	0,00	0,00	0,00
amortissement subventions	0,00	0,00	0,00
résultat N-1	0,00	0,00	0,00
<b>recettes mvts réels</b>	<b>491 420 068,00</b>	<b>477 881 345,00</b>	<b>477 653 126,00</b>
<b>dépenses mvts réels</b>	<b>491 420 068,00</b>	<b>477 881 345,00</b>	<b>477 653 126,00</b>
mouvements d'ordre	109 258 032,00	109 270 335,67	113 273 020,00
<b>recettes mvts budg.</b>	<b>600 678 100,00</b>	<b>587 151 680,67</b>	<b>590 926 146,00</b>
<b>dépenses mvts budg.</b>	<b>600 678 100,00</b>	<b>587 151 680,67</b>	<b>590 926 146,00</b>
<b>dont AUTRES SECTEURS</b>	<b>BP 2015</b>	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>
<b>recettes fonctionnement</b>	<b>473 672 000,00</b>	<b>494 193 060,00</b>	<b>537 382 713,00</b>
fiscalité	189 000 000,00	241 190 216,00	246 530 000,00
transferts et recettes diverses	187 472 000,00	133 998 844,00	144 188 900,00
neutralisation amortissement	67 200 000,00	79 700 000,00	88 198 550,00
amortissement subvention	30 000 000,00	39 304 000,00	58 465 263,00
résultat N-1	0,00	0,00	0,00
<b>dépenses fonctionnement</b>	<b>473 672 000,00</b>	<b>494 193 060,00</b>	<b>537 382 713,00</b>
interventions+intérêts dette	344 132 032,00	371 933 758,61	391 351 672,34
amortissement	93 100 000,00	110 044 922,00	118 679 960,00
autofinancement complémentaire	36 439 968,00	12 214 379,39	27 351 080,66
<b>recettes investissement</b>	<b>324 441 900,00</b>	<b>343 221 246,87</b>	<b>363 672 215,66</b>
transferts et recettes diverses	60 530 000,00	78 413 000,00	74 056 200,00
emprunts LT	134 371 932,00	103 548 945,48	143 584 975,00
amortissement	93 100 000,00	110 044 922,00	118 679 960,00
écriture de régularisation	0,00	39 000 000,00	0,00
autofinancement complémentaire	36 439 968,00	12 214 379,39	27 351 080,66
résultat N-1	0,00	0,00	0,00
<b>dépenses investissement</b>	<b>324 441 900,00</b>	<b>343 221 246,87</b>	<b>363 672 215,66</b>
interventions+capital dette	227 241 900,00	185 217 246,87	217 008 402,66
neutralisation amortissement	67 200 000,00	79 700 000,00	88 198 550,00
écriture de régularisation	0,00	39 000 000,00	0,00
amortissement subvention	30 000 000,00	39 304 000,00	58 465 263,00
résultat N-1	0,00	0,00	0,00
<b>recettes mvts réels</b>	<b>586 356 365,00</b>	<b>557 151 005,48</b>	<b>608 360 075,00</b>
<b>dépenses mvts réels</b>	<b>586 356 365,00</b>	<b>557 151 005,48</b>	<b>608 360 075,00</b>
mouvements d'ordre	226 739 968,00	260 263 301,39	292 694 853,66
<b>recettes mvts budg.</b>	<b>813 096 333,00</b>	<b>837 414 306,87</b>	<b>901 054 928,66</b>
<b>dépenses mvts budg.</b>	<b>813 096 333,00</b>	<b>837 414 306,87</b>	<b>901 054 928,66</b>
résultat de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
résultat d'investissement	0,00	0,00	0,00
résultat Budget	0,00	0,00	0,00
<b>résultat de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
résultat d'investissement	0,00	0,00	0,00
résultat Fonds Routier	0,00	0,00	0,00
résultat de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
résultat d'investissement	0,00	0,00	0,00
<b>résultat Autres Secteurs</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



budget principal		BP 2015	BP 2016	BP 2017	évol.
<b>recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>521 172 000,00</b>	<b>525 890 966,00</b>	<b>544 303 500,00</b>	<b>0,9%</b>
	<i>dont fiscalité</i>	308 000 000,00	365 590 216,00	375 284 000,00	18,7%
	<i>dont transferts</i>	204 644 600,00	154 433 750,00	163 359 500,00	-24,5%
	<i>dont recettes diverses</i>	8 527 400,00	5 867 000,00	5 660 000,00	-31,2%
<b>charges courantes de fonctionnement</b>		<b>371 110 700,00</b>	<b>397 421 420,29</b>	<b>413 586 595,34</b>	<b>7,1%</b>
	<i>dont personnel (article 012)</i>	118 500 000,00	133 646 000,00	137 000 000,00	12,8%
<b>épargne de gestion</b>		<b>150 061 300,00</b>	<b>128 469 545,71</b>	<b>130 716 904,66</b>	<b>-14,4%</b>
	intérêts (article 66)	8 463 300,00	15 943 908,65	18 076 657,00	88,4%
<b>épargne brute</b>		<b>141 598 000,00</b>	<b>112 525 637,06</b>	<b>112 640 247,66</b>	<b>-20,5%</b>
	remboursement dette (article 16)	28 160 000,00	51 962 029,80	57 016 985,00	84,5%
	remboursement anticipé	0,00	0,00	0,00	#DIV/0 !
<b>épargne nette</b>		<b>113 438 000,00</b>	<b>60 563 607,26</b>	<b>55 623 262,66</b>	<b>-46,6%</b>
<b>recettes réelles d'investissement</b>		<b>541 622 000,00</b>	<b>509 141 384,48</b>	<b>541 709 701,00</b>	<b>-6,0%</b>
	<i>dont transferts et divers</i>	161 490 000,00	154 798 000,00	321 365 600,00	-4,1%
	<i>dont emprunt</i>	380 132 000,00	354 343 384,48	220 344 101,00	-6,8%
<b>total des ressources d'investissement</b>		<b>655 060 000,00</b>	<b>569 704 991,74</b>	<b>597 332 963,66</b>	<b>-13,0%</b>
<b>dépenses réelles d'investissement (hors article 16)</b>		<b>655 060 000,00</b>	<b>569 704 991,74</b>	<b>597 332 963,66</b>	<b>-13,0%</b>
variation du fonds de roulement		0,00	0,00	0,00	#DIV/0 !
fonds de roulement initial		0,00	0,00	0,00	#DIV/0 !
fonds de roulement final		0,00	0,00	0,00	#DIV/0 !
s/budget Fonds Routier		BP 2015	BP 2016	BP 2017	évol.
<b>recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>144 700 000,00</b>	<b>150 701 906,00</b>	<b>153 584 600,00</b>	<b>4,1%</b>
	<i>dont fiscalité</i>	119 000 000,00	124 400 000,00	128 754 000,00	4,5%
	<i>dont transferts</i>	24 900 000,00	25 533 906,00	24 830 600,00	2,5%
	<i>dont recettes diverses</i>	800 000,00	768 000,00	0,00	-4,0%
<b>charges courantes de fonctionnement</b>		<b>26 995 000,00</b>	<b>29 031 570,33</b>	<b>26 521 580,00</b>	<b>7,5%</b>
	<i>dont personnel (article 012)</i>	18 084 000,00	19 000 000,00	16 831 100,00	5,1%
<b>épargne de gestion</b>		<b>117 705 000,00</b>	<b>121 670 335,67</b>	<b>127 063 020,00</b>	<b>3,4%</b>
	intérêts (article 66)	8 446 968,00	12 400 000,00	13 790 000,00	46,8%
<b>épargne brute</b>		<b>109 258 032,00</b>	<b>109 270 335,67</b>	<b>113 273 020,00</b>	<b>0,0%</b>
	remboursement dette (article 16)	24 240 000,00	40 335 000,00	51 841 546,00	66,4%
	remboursement anticipé	0,00	0,00	0,00	#DIV/0 !
<b>épargne nette</b>		<b>85 018 032,00</b>	<b>68 935 335,67</b>	<b>61 431 474,00</b>	<b>-18,9%</b>
<b>recettes réelles d'investissement</b>		<b>346 720 068,00</b>	<b>327 179 439,00</b>	<b>324 068 526,00</b>	<b>-5,6%</b>
	<i>dont transferts et divers</i>	100 960 000,00	76 385 000,00	247 309 400,00	-24,3%
	<i>dont emprunt</i>	245 760 068,00	250 794 439,00	76 759 126,00	2,0%
<b>total des ressources d'investissement</b>		<b>431 738 100,00</b>	<b>396 114 774,67</b>	<b>385 500 000,00</b>	<b>-8,3%</b>
<b>dépenses réelles d'investissement (hors article 16)</b>		<b>431 738 100,00</b>	<b>396 114 774,67</b>	<b>385 500 000,00</b>	<b>-8,3%</b>
variation du fonds de roulement		0,00	0,00	0,00	#DIV/0 !
fonds de roulement initial		0,00	0,00	0,00	#DIV/0 !
fonds de roulement final		0,00	0,00	0,00	#DIV/0 !
s/budget Autres Secteurs		BP 2015	BP 2016	BP 2017	évol.
<b>recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>376 472 000,00</b>	<b>375 189 060,00</b>	<b>390 718 900,00</b>	<b>-0,3%</b>
	<i>dont fiscalité</i>	189 000 000,00	241 190 216,00	246 530 000,00	27,6%
	<i>dont transferts</i>	179 744 600,00	128 899 844,00	138 528 900,00	-28,3%
	<i>dont recettes diverses</i>	7 727 400,00	5 099 000,00	5 660 000,00	-34,0%
<b>charges courantes de fonctionnement</b>		<b>344 115 700,00</b>	<b>368 389 849,96</b>	<b>387 065 015,34</b>	<b>7,1%</b>
	<i>dont personnel (article 012)</i>	100 416 000,00	114 646 000,00	120 168 900,00	14,2%
<b>épargne de gestion</b>		<b>32 356 300,00</b>	<b>6 799 210,04</b>	<b>3 653 884,66</b>	<b>-79,0%</b>
	intérêts (article 66)	16 332,00	3 543 908,65	4 286 657,00	###
<b>épargne brute</b>		<b>32 339 968,00</b>	<b>3 255 301,39</b>	<b>-632 772,34</b>	<b>-89,9%</b>
	remboursement dette (article 16)	3 920 000,00	11 627 029,80	5 175 439,00	196,6%
	remboursement anticipé	0,00	0,00	0,00	#DIV/0 !
<b>épargne nette</b>		<b>28 419 968,00</b>	<b>-8 371 728,41</b>	<b>-5 808 211,34</b>	<b>-129,5%</b>
<b>recettes réelles d'investissement</b>		<b>194 901 932,00</b>	<b>181 961 945,48</b>	<b>217 641 175,00</b>	<b>-6,6%</b>
	<i>dont transferts et divers</i>	60 530 000,00	78 413 000,00	74 056 200,00	29,5%
	<i>dont emprunt</i>	134 371 932,00	103 548 945,48	143 584 975,00	-22,9%
<b>total des ressources d'investissement</b>		<b>223 321 900,00</b>	<b>173 590 217,07</b>	<b>211 832 963,66</b>	<b>-22,3%</b>
<b>dépenses réelles d'investissement (hors article 16)</b>		<b>223 321 900,00</b>	<b>173 590 217,07</b>	<b>211 832 963,66</b>	<b>-22,3%</b>
variation du fonds de roulement		0,00	0,00	0,00	#DIV/0 !
fonds de roulement initial		0,00	0,00	0,00	#DIV/0 !
fonds de roulement final		0,00	0,00	0,00	#DIV/0 !

